

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 avril 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 5 avril 2022, à 20 h, à la salle de l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1
Mme Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2
Mme Denise Houle - conseillère siège no 3
M. Steven R. Deshaies – conseiller siège no 4
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 5
M. Bernard Philipps- conseiller siège no 6

Est également présente :

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

2022-04-048

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, qui permet la participation à distance des membres de toute réunion, séance ou assemblée d'un organe délibérant (dont le conseil d'un organisme municipal), a été abrogé vendredi le 25 mars dernier par l'arrêté ministériel 2022-024. Dans ce contexte, l'ensemble des séances du conseil doit de nouveau se tenir en présentiel, conformément aux règles prévues entre autres à la Loi sur les cités et villes et au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R. Deshaies
Appuyé par madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE séances du conseil se tient devant public et que;

La séance est déclarée ouverte à 20h03.

Adoptée.

2022-04-049

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



**MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 5 avril 2022 à 20 h**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mars 2022

4. Communiqués et correspondance

4.1 Tableau des correspondances reçues en mars 2022

5. Administration et finances

5.1 Liste des comptes à payer

5.2 Dépôt- Activités de fonctionnement à des fins fiscales

5.3 Subvention PAVL

5.4 Formation directrice générale et greffière-trésorière

5.5 Transport adapté

5.6 FIVA – Engagement et autorisation au Fonds Intergénérationnel et de Vieillessement Actif

6. Travaux publics

6.1 Octroi de contrat pour l'asphaltage du rang de la Rivière 2022

6.2 Autorisation d'entretenir les rues de gravier au Lac Ginette

7. Hygiène du milieu

7.1 Balayage de rue

7.2 Renouvellement d'adhésion GROBEC

7.3 Emplacement d'une citerne pour vidange de fosse septique automne 2022

7.4 Arbres et compost 22 mai 2022

8. Aménagement et urbanisme

8.1 Demande de dérogation mineure – 120, Rte 261.

8.2 Demande de dérogation mineure – 649, Rang de la Rivière

8.3 Demande de dérogation mineure – 17, 3e Avenue Lac Ginette

8.4 Autorisation d'achats avec subvention Nouveaux Horizons 2022

9. Sujets divers (demeure ouvert)

10. Rapport des élus

11. Période de questions

12. Levée de la séance

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-04-50

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MARS 2022

CONSIDÉRANT QUE le projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance et qu'il a été publié sur le site web de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mars 2022.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Les correspondances de mars ont été remis aux élus, celles-ci peuvent être consultées au bureau municipal.

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

2022-04-051

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et greffière-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée.

5.2 DÉPÔT- ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	
Taxes	57 686.83 \$
Divers (Nouveaux Horizons 2022)	24 495.00 \$
Divers (Compensation collecte)	17 806.71 \$
Total	99 988.54 \$
<u>Dépenses</u>	
Paies élus	2 459.37 \$
Salaires employés	4 339.54 \$
Comptes payés	30 116.13 \$
Paiement émis	450.99 \$
Total	37 366.03 \$

5.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

2022-04-052

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) a un volet projet particuliers d'amélioration (PPA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire apporter de l'amélioration à son réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE une subvention est possible dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R. Deshaies
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil demande une aide financière pour des travaux de réfection de ponceau du rang de la Rivière, des glissières au rang de la Rivière, du rechargement granulaire du rang 11 et des rues du domaine du Lac Ginette ainsi que l'amélioration de la signalisation.

QUE le coût prévu pour la réalisation des travaux est de plus de 25 000 \$ excluant les taxes et l'aide demandée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports est de 20 000 \$

Adoptée

5.4 FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE dans le contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière il est dit que celle-ci est autorisée à suivre des formations;

En conséquence,

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau
Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

2022-04-053

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à suivre la formation de mise à jour annuelle 2022 du logiciel comptable Infotech les 10 et 12 mai en après-midi au coup de 295\$ plus taxes.

Adoptée

5.5 Transport adaptée

CONSIDÉRANT QUE la municipalité rend admissible le service de transport adapté à sa population;

En conséquence,

2022-04-054

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à répondre aux demandes des citoyens en matière de Transport adapté afin de les informer des services disponibles dans notre municipalité et aussi de leur rembourser les frais encouru lors de l'utilisation de celui-ci

Adoptée

5.6 FIVA – Engagement et autorisation au Fonds Intergénérationnel et de Vieillessement Actif

CONSIDÉRANT QUE Le Fonds Intergénérationnel et Vieillessement actif (FIVA) est issu du plan d'action MADA de la MRC adopté en 2019 et qu'il a été constitué afin de venir en aide aux municipalités qui, par des projets favorisant le vieillissement actif, contribuent aux échanges et aux rencontres entre les citoyens issus de différentes générations demeurant sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

2022-04-055

En conséquence,

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE LE conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande de subvention au FIVA.

QUE LE conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, Lisa Lee Farman, à titre de responsable du projet pour signer tout documents en lien avec la demande.

Adoptée

6. Travaux publics

6.1 Octroi de contrat pour l'asphaltage du rang de la Rivière 2022

2022-04-056

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié un appel d'offre sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO), portant le titre Réfection du rang de la Rivière N/Réf. 211-10465-00;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 mars dernier à 19h;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue 6 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le résultat d'ouverture des soumissions est le suivant :

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

ASPHALTE CHAUD
Mardi 29 mars 2020 à 19h00

Lieu : Bureaux municipaux
86, route 261, Maddington Falls

Présences : Patrice Morin, maire
Steve R. Deshaies, conseiller
Gaétan Légaré, conseiller
Bernard Philipps, conseiller
Nathalie Lemoine, MAMH
Denise Houle, conseillère
Eve-Lyne Marcotte, conseillère
Chantal Bilodeau, conseillère
Lisa Lee Farman, Directrice
générale et greffière-trésorière

246 767,45\$	Construction et Pavage Portneuf Inc.
258 141,87\$	Pavage Centre Sud du Québec Inc.
261 832,57\$	Sintra Inc.
264 675,33\$	Pavage Veilleux (1990) Inc.
265 516,37\$	Construction et Pavage Boisvert Inc.
298 400.36\$	Smith Asphalte Inc.

ATTENDU QUE la validité de la soumission la plus basse a été confirmé par notre firme d'ingénieur WSP et que tous les documents demandés ont été joints.

En conséquence,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE LE Conseil octroi le contrat d'asphalte chaud mentionné dans l'appel d'offres(SÉAO), portant le titre Réfection du rang de la Rivière N/Réf. 211-10465-00 à Construction Pavage Portneuf Inc.au montant de 246 767,45\$ taxes incluses;

QUE LE Conseil autorise d'évaluer lors de l'accomplissement des travaux, selon les sommes du budget qui seront disponibles à ce moment, la possibilité d'exécuter des travaux supplémentaires avec l'accord du maire et de la directrice générale et greffière-trésorière.;

Adoptée

6.2 Autorisation d'entretenir les rues de gravier au Lac Ginette

2022-04-057

ATTENDU QUE les rues de graviers du Lac Ginette avaient besoin de maintenance.

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE LE Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière de retenir les services de R.P.M. Excavation Inc. au montant de 700\$ plus taxes pour un voyage de 10 roues de Gravel et des heures de tracteur avec grappe de nivellement.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Balayage de rue

2022-04-058

CONSIDÉRANT QUE le conseil se dit satisfait des services de balayage de rue obtenu en 2021 par la compagnie LES ENTREPRISES MYRROY INC.;

CONSIDÉRANT QUE LES ENTREPRISES MYRROY INC. nous ont confirmé qu'ils ont encore en leur possession tous les plans des lieux à faire dans notre municipalité et qu'ils nous ont retourné une soumission à jour;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Le conseil décide d'octroyer à LES ENTREPRISES MYRROY INC. le contrat de balayage de rues de 2022 au prix de 130\$/ heure pour 4 heures+ transport.

QU'Il demande de coordonner le travail en même temps que Daveluyville.

Adoptée

2022-04-059

7.2 Renouvellement d'adhésion GROBEC

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE le Conseil municipal autorise l'adhésion au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) et de payer la cotisation au montant de 75,00 \$.

Adoptée

2022-04-060

7.3 Emplacement d'une citerne pour vidange de fosse septique automne 2022

ATTENDU QUE La directrice générale et greffière-trésorière a vérifié auprès de la ville de Daveluyville et que celle-ci a obtenu leur permission.

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise Gaudreau a stationné la citerne au même endroit que celui de Daveluyville, comme l'an passé.

2022-04-061

Adoptée

7.4 Arbres et compost 22 mai 2022

CONSIDÉRANT QUE Gesterra offre à la population la possibilité d'avoir du compost jumelé à un don d'arbre.

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Le conseil confirme qu'il accepte de tenir un événement le dimanche 22 mai de 9h à midi au bureau municipal et de jumelé l'activité du compost offert par Gesterra avec un don d'arbre qui sont fournis par le groupement forestier.

QUE Le conseil demande à la directrice générale greffière-trésorière de contacter le Groupement Forestier pour obtenir des arbres feuillus de préférence et Gesterra pour réserver le compost;

QUE les conseillères Denise Houle et Chantal Bilodeau s'engagent à être sur place lors de l'événement.

Adoptée

2022-04-062

8. Aménagement et urbanisme

8.1 Demande de dérogation mineure – 120, Rte 261.

**MADAME DENISE HOULE DÉCLARE SES INTÉRÊTS PERSONNELS
ET SE RETIRE DE LA TABLE DU CONSEIL POUR CE POINT.**

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation pour le 120, route 261 a été soumise au comité du CCU du 23 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation a pour effet de permettre la construction d'un bâtiment accessoire supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage n° 101, indique, à l'article 7.9, que *la superficie au sol totale de tous les bâtiments accessoires ne peut excéder ni la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal, incluant le garage intégré, ni 10 % de la superficie du terrain.* ;

CONSIDÉRANT QUE présentement, les bâtiments accessoires présents sur la propriété ont une superficie approximative de 116,32 m² et la résidence, une superficie de plus ou moins 58,53 m²;

CONSIDÉRANT QUE LE COMITÉ DE CCU recommande au conseil municipal de permettre la demande initiale de dérogation mineure et de lui laisser construire son nouveau bâtiment, tel que soumis à son dossier matricule lors de sa demande, si celle-ci démolit le bâtiment de 8 x 8 plus l'abris pour bois.

En conséquence,

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau
Appuyée par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Le conseil autorise la demande de dérogation mineure pour le 120, route 261 si celle-ci démolit le bâtiment de 8 x 8 plus l'abris pour bois.

Adoptée

2022-04-063

8.2 Demande de dérogation mineure – 649, rang de la Rivière.

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation pour le 649, rang de la Rivière a été soumise au comité du CCU du 23 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne l'autorisation d'avoir un portail d'entrée même si les conditions du point 3.2.9 du règlement municipal de construction 103 ne sont pas respectées;

CONSIDÉRANT QUE Le point 3.2.9 du règlement municipal de construction 103 autorise un portail d'entrée si la propriété a plus de 10 000 m² ou si la résidence est à plus de 30 mètres de l'emprise du chemin publique;

CONSIDÉRANT QUE suite à des vérifications auprès de d'autres municipalités comparatives à Maddington Falls, ces dernières n'ont pas de règlements régissant les portails d'entrée;

CONSIDÉRANT QUE Le comité de CCU s'abstient et laisse le conseil décider pour la présente demande pour le 649, rang de la Rivière.

CONSIDÉRANT QUE Le comité de CCU propose au conseil de revoir la pertinence de conserver ou retirer le point 3.2.9 du règlement municipal de construction 103 pour de future demande.

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

QUE Le conseil autorise la demande de dérogation mineure pour le 649, rang de la Rivière;

QUE Le conseil se penchera ultérieurement sur la pertinence de conserver l'article 3.2.9 du règlement municipal de construction 103 pour de future demande, tel que proposé par le comité du CCU du 23 mars dernier.

Les conseillères Eve-Lyne Marcotte et Denise Houle enregistrent leurs dissidences;

Adoptée

8.3 Demande de dérogation mineure – 17, 3^e Avenue au Lac Ginette.

2022-04-064

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation pour le 17, 3^e Avenue au Lac Ginette a été soumise au comité du CCU du 23 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne l'autorisation de permettre une distance de 2,81 mètres au lieu de 3 mètres entre les 2 bâtiments même si les conditions du règlement 101 ne sont pas respectées;

CONSIDÉRANT QUE Le comité du CCU recommande au conseil municipal de d'accepter la demande de dérogation mineure, si les voisins ne sont pas affectés, afin de permettre le propriétaire du 17, 3^e Avenue du Lac Ginette à avoir une distance de 2,81 mètres au lieu de 3 mètres entre les 2 bâtiments.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Le conseil autorise la demande de dérogation mineure pour le 17, 3^e Avenue au Lac Ginette;

Adoptée

8.4 Autorisation d'achats avec subvention Nouveaux Horizons 2022

2022-04-065

ATTENDU QUE Notre municipalité a reçu une confirmation de subvention Nouveaux Horizons 2022 au montant de 24 495\$ et que l'argent est déjà versé à notre compte;

En conséquence,

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE LE Conseil autorise la directrice générale et greffière-Trésorière a acheté ce qui a été autorisé par la subvention Nouveaux Horizons 2022 soit :

14 lumières au Lac Ginette avec l'installation Hydro Québec
Signalisation et noms des rues pour le Lac Ginette
Bancs, tables et abris aux sentiers

Adoptée

9. Sujets divers (demeure ouvert)

9.1 Banque d'heure à renouveler pour Infotech

2022-04-066

ATTENDU QUE la dernière banque d'heure achetée datait de 2020;
ATTENDU QUE celle-ci est épuisée;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière a acheté une banque d'heure de 26 heures au montant de 1 960\$ plus taxes.

Adoptée

9.2 Site Touristique de Maddington Inc. – Autorisation

2022-04-067

CONSIDÉRANT QUE le Site Touristique de Maddington Inc. dépose une demande de subvention de 15 000 \$ à la Fondation Communautaire de Postes Canada»;

CONSIDÉRANT QUE le Site Touristique de Maddington Inc. doit soumettre son projet de parcours jeunesse en pistes d'hébertismes avant le 8 avril;

CONSIDÉRANT QUE le projet qui sera soumis prévoit être installée dans nos sentiers de la vieille traverse;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est sur les terrains de la Municipalité;

En conséquence,

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau
Appuyée par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE LE Conseil autorise l'OSBL du Site Touristique de Maddington Inc. à présenter une demande de subvention à la Fondation Communautaire de Postes Canada et qu'advenant que leur demande soit acceptée la municipalité les autorise à faire les travaux reliés au projet du parcours jeunesse en pistes d'hébertismes à notre sentier de la Vieille Traverse;

Adoptée

10. RAPPORT DES ÉLUS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12.LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-04-068

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps

QUE la séance soit levée à 21h33.

Adoptée

Patrice Morin,
Maire

Lisa Lee Farman
Directrice générale/
greffière-trésorière

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le 11 mai 2022
